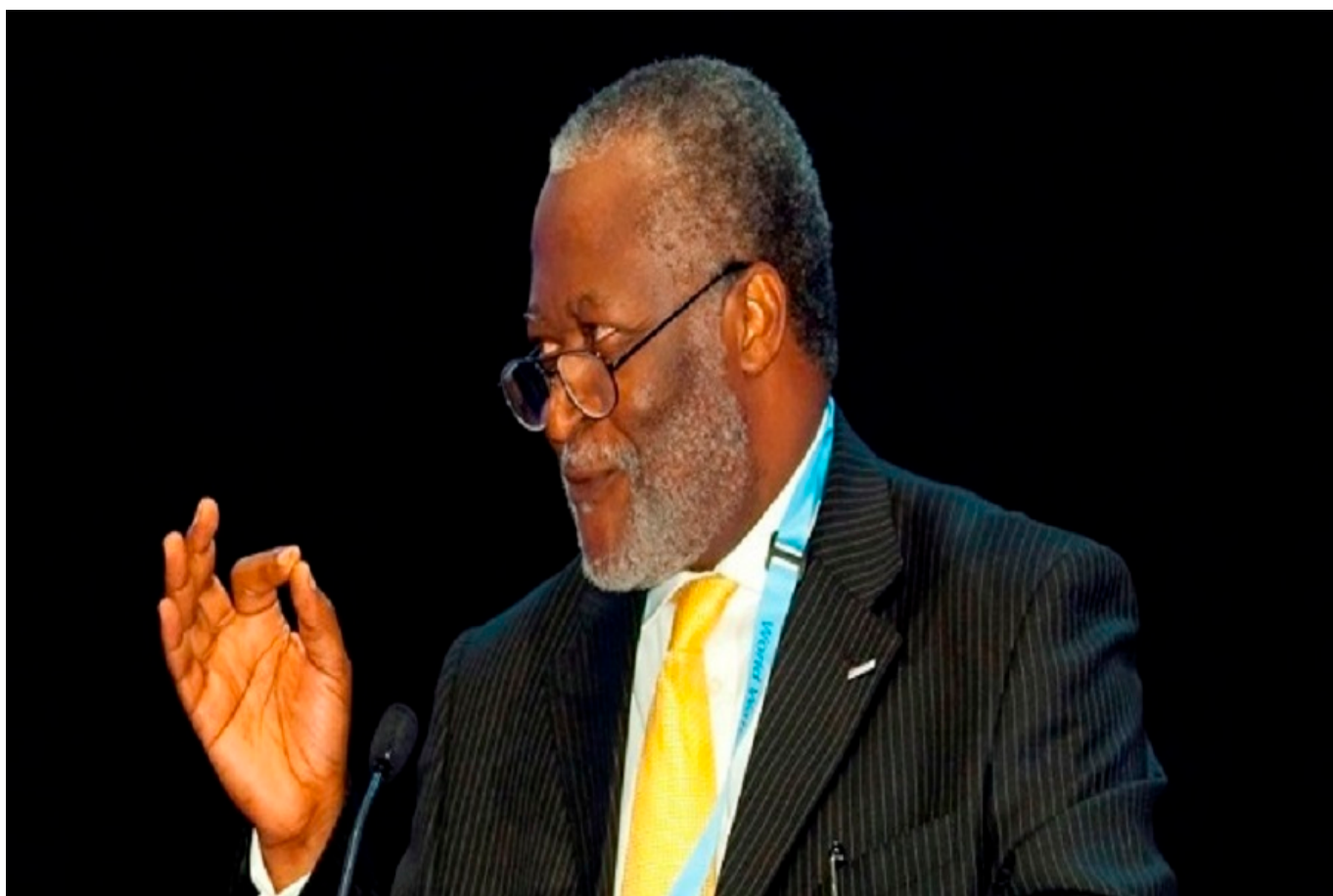




Après plus de quarante-huit (48) heures de garde à vue, le jeudi 1er mars 2018, Maitre Bindzi, avocat au Cabinet Muna, Muna & Associés, suite aux instructions du Bâtonnier Akere Muna a pu assister aux auditions des enseignants interpellés.

Sur les cinquante-six (56) enseignants recensés, cinquante (50) ont déjà été auditionnés et six (6) seront auditionnés aujourd'hui vendredi le 2 mars 2018. Le délai légal d'une garde à vue est de quarante-huit (48) heures, renouvelable. À ce stade, aucune information de renouvellement de garde à vue n'a été communiquée.

Le Bâtonnier Akere Muna continue de suivre ce dossier avec attention, dans l'intérêt de la justice sociale, la bonne gouvernance et pour la protection des droits garantis par la constitution.



www.akeremuna2018.com
Team@akeremuna2018.com
 651 342 731 / 694 732 600



PRESS RELEASE

Today, Thursday, March 1, 2018, more than forty-eight (48) hours after the arrest of certain teachers, Barrister Bindzi of the Muna, Muna & Associates Law Chambers, acting on the instructions of Batonnier Akere Muna, was able to assist the arrested teachers during the recording of their statements by the police. Fifty-six (56) teachers were identified as being held in detention, and statements recorded from fifty (50) of them. The remaining six (6) will give their statements tomorrow, March 2, 2018. The legal period for detention is forty-eight (48) hours, renewable. There is no information, at present, of any renewal.

Batonnier Akere Muna continues to follow this matter keenly in the interest of social justice, good governance and the protection of constitutional rights.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Après plus de quarante-huit (48) heures de garde à vue, ce jeudi 1er mars 2018, Maître Bindzi, avocat au Cabinet Muna, Muna & Associés, suite aux instructions du Bâtonnier Akere Muna a pu assister aux auditions des enseignants interpellés. Sur les cinquante-six (56) enseignants recensés, cinquante (50) ont déjà été auditionnés et six (6) seront auditionnés demain vendredi le 2 mars 2018. Le délai légal d'une garde à vue est de quarante-huit (48) heures, renouvelable. À ce stade, aucune information de renouvellement de garde à vue n'a été communiquée.

Le Bâtonnier Akere Muna continue de suivre ce dossier avec attention, dans l'intérêt de la justice sociale, la bonne gouvernance et pour la protection des droits garantis par la constitution.


 Maxime Jong
 Office of the Candidate- Bureau du Candidat